

Informations aux actionnaires

Avis de fusion

Credit Suisse Nova (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 111 925

(Non autorisé à la commercialisation aux investisseurs de détail en France (réservé aux investisseurs professionnels, conformément à l'Article 32 de la directive AIFM))

CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 134 528

(collectivement les «sociétés»)

Les actionnaires de Credit Suisse Nova (Lux) Multi-Trend Fund, compartiment de Credit Suisse Nova (Lux) (le «**compartiment fusionné**») et les actionnaires de Credit Suisse (Lux) Multi-Trend Fund, compartiment de CS Investment Funds 4 (le «**compartiment receveur**») sont informés par la présente que les conseils d'administration des sociétés ont décidé de fusionner le compartiment fusionné dans le compartiment receveur, conformément à l'article 1(20)(a) de la loi du Luxembourg en date du 17 décembre 2010 (la «**Fusion**»).

I. Type de fusion

Conformément à la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif dans sa version en vigueur (la «**loi de 2010**»), ainsi qu'à l'article 26 des statuts de CS Investment Funds 4 et à l'article 28.2 des statuts de Credit Suisse Nova (Lux), le conseil d'administration de chaque société a décidé de procéder à la fusion.

En conséquence, en échange du transfert des éléments d'actif et de passif du compartiment fusionné, le compartiment receveur émettra gratuitement des actions. Les actionnaires détenant actuellement des actions du compartiment fusionné recevront des actions du compartiment receveur.

Les éléments d'actif et de passif du compartiment fusionné seront transférés au compartiment receveur le 21 juin 2017 (la «**date d'effet**»).

II. Motif de la fusion

Les principes et stratégies de placement du compartiment fusionné et du compartiment receveur sont très similaires et se traduisent par des expositions comparables au marché. Afin d'utiliser les synergies de la base d'actifs cumulés et de bénéficier du savoir-faire combiné en matière d'investissement, il a été décidé de fusionner le compartiment fusionné et le compartiment receveur. La fusion augmentera la base d'actifs du compartiment receveur en permettant une gestion plus efficace des actifs du compartiment fusionné et du compartiment receveur, grâce au renforcement des efficacités opérationnelles de deux produits similaires.

III. Impact sur les actionnaires du compartiment fusionné et les actionnaires du compartiment receveur

Les actionnaires du compartiment fusionné recevront des actions de la catégorie d'actions correspondante du compartiment receveur, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Les objectifs et principes/stratégies de placement du compartiment fusionné et du compartiment receveur décrits ci-après sont comparables et se traduisent par des expositions comparables au marché. Les deux compartiments visent à atteindre des résultats correspondant généralement au profil de risque/rendement des fonds de contrats à terme gérés. En conséquence, le conseil d'administration des sociétés n'a pas l'intention d'entreprendre un quelconque rééquilibrage du portefeuille du compartiment fusionné ou du compartiment receveur avant ou (pour le compartiment receveur) après la date d'effet de la fusion.

| Compartiment fusionné Credit Suisse Nova (Lux) - Multi-Trend Fund | | | | | | Compartiment receveur CS Investment Funds 4 - Credit Suisse (Lux) Multi-Trend Fund | | | | | | | |
|--|--------------|------------------------|------------------------------|--|---|---|--------------|------------------------|------------------------------|--|---|-----------------|---|
| Catégorie d'actions | ISIN | Participation minimale | Commission de vente maximale | Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire | Commission de gestion maximale (par an) | Catégorie d'actions | ISIN | Participation minimale | Commission de vente maximale | Ajustement maximal de la valeur nette d'inventaire | Commission de gestion maximale (par an) | Frais courants* | Indicateur synthétique de risque et de rendement* |
| EBH JPY | LU1407713681 | n/a | 3,00% | n/a | 0,90% | EBH JPY | LU1517926934 | n/a | 3,00% | 2,00% | 0,90% | 1,14% | 6 |
| MB USD | LU1304624304 | 25 000 000 | 1,00% | | 0,75% | MB USD | LU1517927668 | 25 000 000 | 1,00% | | 0,75% | 0,79% | 6 |

*Le montant des frais courants du compartiment receveur repose sur une estimation des charges. Chiffres attendus sur la base des estimations de frais pour le montant des frais courants, ou d'une simulation de calcul de l'Indicateur synthétique de risque et de rendement effectuée en avril 2017.

| Objectifs, politique et stratégie de placement | |
|---|---|
| Compartiment fusionné Credit Suisse Nova (Lux) - Multi-Trend Fund | Compartiment receveur CS Investment Funds 4 - Credit Suisse (Lux) Multi-Trend Fund |
| <p>Objectif de placement</p> <p>Le compartiment cherche à atteindre des résultats correspondant généralement au profil de risque/rendement des fonds de contrats à terme gérés. En cherchant à atteindre son objectif de placement, le compartiment obtient généralement une exposition aux tendances des cours à la hausse et la baisse dans quatre classes d'actifs – actions, titres à revenus fixes, matières premières et devises. Le Compartiment pourra prendre des positions acheteuses et/ou des positions vendeuses dans ces classes d'actifs et ajustera son exposition aux différentes classes d'actifs selon une approche de «suivi de tendances». Le compartiment pourra également rechercher une exposition à d'autres stratégies communément utilisées par les fonds de contrats à terme gérés. Le compartiment réunit les critères d'un FIA liquide au sens du Chapitre 5, «Gestion des risques et de la liquidité».</p> <p>Stratégie de placement</p> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment investira, directement ou indirectement, dans des titres et instruments dérivés, y compris, entre autres, des contrats à terme standardisés (futures) et options sur indices d'actions, swaps de futures sur indices d'actions, swaps d'actions, futures et options sur taux d'intérêt, futures et options sur titres à revenu fixe, swaps de futures sur titres à revenu fixe, indices de matières premières et futures et options sur indices de matières premières, swaps d'indices de matières premières, futures et options sur devises, swaps de futures sur devises, contrats à terme (forwards) sur devises et obligations structurées et titres de créances négociés en bourse (<i>exchange-traded notes</i>, ETN) liés à des actions, titres à revenus fixe, matières premières et devises. Les positions du</p> | <p>Objectif de placement</p> <p>Le compartiment cherche à atteindre des résultats correspondant généralement au profil de risque/rendement des fonds de contrats à terme gérés.</p> <p>Politique de placement</p> <p>En cherchant à atteindre son objectif de placement, le compartiment obtient généralement une exposition aux tendances des cours à la hausse et la baisse dans quatre classes d'actifs – actions, titres à revenus fixes, matières premières et devises. L'exposition aux matières premières s'effectuera conformément à l'Art. 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008 et au Chapitre XIII des lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) sur les ETF et autres questions relatives aux OPCVM (AEMF/2014/937).</p> <p>Le compartiment pourra prendre des positions acheteuses et/ou des positions vendeuses dans ces classes d'actifs et ajustera son exposition aux différentes classes d'actifs selon une approche de «suivi de tendances». Le compartiment pourra également appliquer certaines stratégies couramment utilisées par les gestionnaires de contrats à terme gérés qui pourront compléter sa méthodologie principale de «suivi de tendances».</p> <p>Le compartiment applique une stratégie de placement systématique visant principalement à fournir aux investisseurs une exposition dynamique aux tendances dominantes dans l'ensemble des classes d'actifs et sur tous les marchés mondiaux. Afin de profiter des tendances les plus significatives dans l'ensemble des principales classes d'actifs, le compartiment identifiera des tendances journalières sur la base de signaux émis pour différentes périodes puis, tenant compte de l'ensemble de ces signaux, opérera une diversification par la prise de positions acheteuses ou</p> |

compartiment ne sont soumises à aucune limite géographique et le compartiment peut être exposé à des émetteurs de toutes tailles et présentant toutes qualités de crédit. Le compartiment investit également une part significative de ses actifs dans des instruments du marché monétaire appartenant à la catégorie «investment grade», notamment, entre autres, des titres d'Etat, titres à revenu fixe à courte échéance, accords de prise en pension, actions de fonds mutuels du marché monétaire, ainsi que liquidités et quasi-liquidités. Les positions du compartiment en instruments du marché monétaire pourront servir de garantie pour les positions du compartiment en dérivés et constituer un revenu pour le compartiment. Le rendement du compartiment devrait résulter principalement des variations de la valeur des titres et son portefeuille devrait être composé principalement d'instruments dérivés.

Le compartiment prendra des positions vendeuses et pourra utiliser les futures et les swaps ou pourra vendre un titre à découvert dans ce but. Par exemple, le compartiment peut conclure des contrats de futures selon lesquels il s'engage à vendre un actif (qu'il ne possède pas actuellement) à un prix et à un moment prédéfinis. Le compartiment prend ainsi une position à découvert à l'égard de cet actif. Le compartiment pourra, à certains moments, avoir des positions vendeuses significatives.

Le compartiment est géré par le gestionnaire de portefeuille, qui applique une stratégie diversifiée et systématique, visant une exposition aux tendances dominantes dans l'ensemble des classes d'actifs et sur tous les marchés mondiaux. Le pourcentage du portefeuille du compartiment exposé à chaque catégorie d'actifs et à une stratégie particulière variera de temps à autre.

vendeuses sur les actifs sous-jacents en s'appuyant sur la synthèse de ces signaux. La construction du portefeuille du compartiment suivra une approche de pondération basée sur la diversification des risques prenant en compte la volatilité récente de chaque instrument. Ainsi, le pourcentage du portefeuille du compartiment exposé à chaque catégorie d'actifs et à une tendance ou stratégie particulière devrait varier de temps à autre. Le gestionnaire d'investissement du compartiment décide en dernier ressort de la mise en œuvre de la stratégie du compartiment.

Les positions du compartiment ne sont soumises à aucune limite géographique et le compartiment peut être exposé à des émetteurs de toutes tailles et présentant toutes qualités de crédit. Le rendement du compartiment devrait résulter principalement des variations de la valeur des titres et son portefeuille devrait être composé principalement d'instruments dérivés.

Le compartiment fusionné et le compartiment receveur ont les mêmes fournisseurs de service, notamment la société de gestion, le gestionnaire d'investissement/gestionnaire de portefeuille, le dépositaire, l'administrateur et le réviseur.

L'émission d'actions à la suite de la fusion pourra se traduire par une dilution de la participation des actionnaires actuels du compartiment receveur.

Les actionnaires du compartiment fusionné et du compartiment receveur qui désapprouvent la fusion peuvent demander le rachat de tout ou partie de leurs actions, sans frais autres que ceux retenus au titre du désinvestissement. Ces rachats seront effectués sans frais pendant une période d'un mois commençant à la date de la présente publication et se terminant le 14 juin 2017 à 15 h 00 (HEC).

A défaut, les actionnaires du compartiment fusionné peuvent demander la conversion de leurs actions en actions d'autres compartiments de la société concernée, conformément aux dispositions de la section consacrée à la conversion des actions du prospectus concerné.

Les souscriptions d'actions du compartiment fusionné seront suspendues à compter du 14 juin 2017 à 15 h 00 (HEC).

Les souscriptions et rachats d'actions du compartiment receveur seront suspendus du 14 juin 2017 au 20 juin 2017 inclus. Si la suspension devait être appliquée à une autre date et/ou prorogée du fait de circonstances imprévues, les actionnaires en seraient informés. La dernière valeur nette d'inventaire du compartiment fusionné sera calculée au 21 juin 2017.

A compter de la date d'effet, les actionnaires du compartiment fusionné qui n'ont pas demandé de rachat recevront des actions nouvelles (le cas échéant) de la catégorie d'action correspondante du compartiment receveur, sur la base du taux d'échange mentionné ci-après (les «**nouvelles actions**») et aucuns frais de souscription ne seront appliqués à cet égard. Les actionnaires peuvent réaliser des transactions sur les nouvelles actions avant de recevoir la confirmation de leur allocation.

Tous les frais entraînés par la fusion (à l'exception des coûts de négociation ou d'audit éventuels, des autres frais divers, des droits de mutation liés au transfert des éléments d'actif et de passif et des autres frais de transfert de garde) seront supportés par la société de gestion, y compris les dépenses à caractère juridique ou comptable, les droits de timbre et autres frais administratifs.

Il est conseillé aux actionnaires de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

IV. Critères retenus pour la valorisation des éléments d'actif et de passif à la date de calcul du taux d'échange

Les actifs du compartiment fusionné et du compartiment receveur seront valorisés conformément aux principes énoncés dans les statuts et dans le prospectus des sociétés en vigueur.

V. Mode de calcul du taux d'échange

Le nombre d'actions à allouer aux actionnaires du compartiment fusionné sera déterminé sur la base d'un taux d'échange de 1 pour 1. Le prix d'émission des nouvelles actions du compartiment receveur correspondra à la dernière valeur nette d'inventaire déterminée pour le compartiment fusionné, calculée conformément aux prospectus de chaque société et révisée par les réviseurs des sociétés à la date d'effet.

Le taux d'échange sera calculé le 21 juin 2017 sur la base de la valeur nette d'inventaire déterminée au 20 juin 2017.

VI. Informations complémentaires destinées aux actionnaires

Les actionnaires pourront recevoir des informations complémentaires sur la fusion au siège social des sociétés, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Lorsqu'elles seront prêtes, une copie des conditions de fusion adoptées par les conseils d'administration des sociétés relativement à la fusion, ainsi que le rapport du réviseur sur les termes de la fusion pourront être obtenues gratuitement au siège social des sociétés.

Les dernières versions des prospectus, les documents d'information clés pour l'investisseur/fiche de renseignements, les statuts, ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel pourront être obtenus conformément aux conditions énoncées dans le prospectus concerné au siège social des sociétés ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Les Conseils d'administration des Sociétés

Luxembourg, le 16 mai 2017